2014

NOUVEAUTÉS
2014
Additif au catalogue 2013
VIVRE
LA FÊTE !
LE TIGRE
ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT
By PYRAGRIC
DEPUIS 1935

2014

EDITO

Cette année, j'ai souhaité que notre collection soit marquée par un fort développement de nouveaux compacts. J'ai donc le plaisir, de manière totalement inédite et en AVANT PREMIERE, de vous présenter nos nouveaux compacts ***NEXT GENERATION*** *dont la fabrication entièrement automatisée révolutionne la pyrotechnie !*
Plus précis, plus stables, plus réguliers, découvrez les premiers compacts issus de cette production que j'ai personnellement eu la chance de suivre.

Ne manquez sous aucun prétexte ***nos deux futurs BEST SELLER :*** *les nouveaux sachets de Clac-Doigt® et de ficelles détonantes. Emballages malins, design sympa, petits prix : ce sont les nouveaux* ***IT-BAG*** *de la saison 2014 !*

Pour les amateurs, la gamme Professional Edition se pare de 3 nouveaux compacts : ***EFFETS MULTI, OR ou ARGENT*** *: pour vos spectacles, c'est vous qui annoncez la couleur !*

Vous découvrirez au fur et à mesure de l'année que nos artifices ***s'adaptent à la directive 2007/23/CE*** *qui sera applicable définitivement en 2017. Les modes d'emploi sont ainsi progressivement adaptés ainsi que les limites d'age. Prenez y garde et ne manquez pas de nous consulter pour connaître nos disponibilités.*

En 2014, vivez la fête avec PYRAGRIC !

Romain SCHONFELD
Président du Directoire.

www.vivrelafete.fr

Le CERTIFICAT MODULE E atteste du bon fonctionnement de notre système Qualité et témoigne de l'efficacité des protocoles mis en place pour garantir à nos Clients l'atteinte des objectifs de Qualité et de Sécurité que constituent les exigences décrites dans la directive 2007/23/CE.

INFORMATIONS SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION CE

CATÉGORIE 1 *(+ DE 12 ANS) : artifices de divertissement qui présentent un risque très faible et un niveau sonore négligeable et qui sont destinés à être utilisés dans des espaces confinés, y compris les artifices de divertissement destinés à être utilisés à l'intérieur d'immeubles d'habitation.*

CATÉGORIE 2 *(+ DE 18 ANS) : artifices de divertissement qui présentent un risque faible et un faible niveau sonore et qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans des zones confinées.*

CATÉGORIE 3 *(+ DE 18 ANS) : artifices de divertissement qui présentent un risque moyen, qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans de grands espaces ouverts et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine.*

CATÉGORIE T1 *(+ DE 18 ANS) : articles pyrotechniques scéniques qui présentent un risque faible.*

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

NOUVEAUTÉS 2014

PROFESSIONAL EDITION
LE TIGRE® by PYRAGRIC®

PYRAMATIC® 420

Durée : 7 minutes

400 coups • Monte à 60 m • Calibres 20 et 30 mm

17 COMPACTS POUR 1 SEUL POINT D'ALLUMAGE !!!!

+ de 5 Kg de POUDRE !

P151205 - PYRAMATIC 420®
100 x78 x 25 cm.
Artifice d'extérieur / K3
CDT : 1 pièce par carton
Distance de sécurité : public 50 m

↑50 m
Calibres 20/30

Fourni avec inflammateur, pile et bobine de fil

PYRAMATIC® 240

4 MINUTES DE SPECTACLE HYPER DYNAMIQUE !

+ de 5 Kg de POUDRE !

AVEC UN BOUQUET FINAL DE 50 PROJECTILES

↑50 m
Calibres 20/25/30

CRÉATION FRANÇAISE

UNE CONCEPTION MADE IN FRANCE !

P151418 - PYRAMATIC® 240
97x56x28 cm
Comètes argent et bleu éclatant en bombettes bleu et or. Bombettes ouverture pivoines clignotantes rouge. Étoiles vertes et violettes. Comètes argent et violette plus bombettes violettes et or. Comètes or final intermittent or. Étoiles scintillantes. Bombettes avec effets sifflant. Bouquet final: 50 projectiles, comètes éventaillées couleurs assorties final or crépitant.
Feu automatique / Artifice d'extérieur / K3
CDT : 1 pièce par carton
Durée : 4 min. environ
Distance de sécurité : public 50 m

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

2'10" MINUTES DE SPECTACLE au total !!

P151369 - PLUG & PLAY® 200 SHOTS
53,5 x 29 x 17,5 cm.
Artifice d'extérieur / C3
CDT : 1 pièce par carton
Distance de sécurité : public 30 m

↑50 m
Calibres 20/30

Composé de :
- **CAKE 282 - 25 coups / 24" env.**
  Comètes multicolores + beau final sonore.
- **CAKE 296 - 50 coups / 37" env.**
  Pot à feu rouge / vert / bleu / blanc crépitant.
- **CAKE 284 - 100 coups / 37" env.**
  Puissantes comètes multicolores avec nombreux effets : étoiles de couleur, effets crépitants et effet kamuro.
- **CAKE 329 - 25 coups / 35" env.**
  Comète crépitante multicolores avec final dynamique.

LES PLUG & PLAY® SONT ÉQUIPÉS D'UN ALLUMAGE ÉLECTRIQUE ET MANUEL

3'40" MINUTES DE SPECTACLE au total !!

P151368 - PLUG & PLAY® 277 SHOTS
55 x47x25 cm.
Artifice d'extérieur / C3
CDT : 1 pièce par carton
Distance de sécurité : public 30 m

↑50 m
Calibres 20/30

Composé de :
- **CAKE 282 - 25 coups / 24" env.**
  Comètes multicolores + beau final sonore.
- **CAKE 293 - 50 coups / 43" env.**
  Puissantes comètes crépitantes. Pot à feu crépitant + final avec sifflets.
- **CAKE 294 - 36 coups / 47" env.**
  Comètes rouges, argentées, bleues et or. Final pot à feu avec sifflets, fleurs crépitantes & pluie scintillante blanche.
- **CAKE 295 - 16 coups / 30" env.**
  Palmiers rouge - bleu - vert - or avec effets scintillants et crépitants.
- **CAKE 296 - 50 coups / 37" env.**
  Pot à feu rouge / vert / bleu / blanc crépitant.
- **CAKE 284 - 100 coups / 37" env.**
  Puissantes comètes multicolores avec nombreux effets : étoiles de couleur, effets crépitants et effet kamuro.

LE KIT ARTIFICIER OFFERT
POUR L'ACHAT D'UN PLUG & PLAY ET D'UN KIT D'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE !

P151371 KIT ARTIFICIER
Contient :
- une casquette
- 2 bouchons d'oreilles
- une paire de lunettes de protection
- un tee-shirt XL
- un briquet

P151370 KIT D'ALLUMAGE ELECTRIQUE
Contient :
- une pile Alcaline 4,5 V
- une bobine de 250 m de fil électrique
- 7 déclencheurs

PROFESSIONAL EDITION®
LE TIGRE® by PYRAGRIC®

nouveau

UNE COLLECTION DE 3 COMPACTS AUX EFFETS PROFESSIONNELS ET AUX COULEURS MARQUÉES !

↑30 m
Calibre 30

P151533 SILVER PALM 19 COUPS
17,5x15x13 cm
19 coups ARGENT : comète argent avec palmiers argent
Compact / Artifice d'extérieur / Cat. 2
CDT : 6 pièces par carton
Durée : 30 sec. environ
Distance de sécurité : public 25 m / Tireur 8 m
CE

↑30 m
Calibre 25

P151532 GOLD RUSH 25 COUPS
17,5x15x15 cm
25 coups effets grosses pivoines OR. Grande amplitude
Compact / Artifice d'extérieur / Cat. 2
CDT : 8 pièces par carton
Durée : 40 sec. environ
Distance de sécurité : public 25 m / Tireur 8 m
CE

PROFESSIONAL EDITION
LE TIGRE® by PYRAGRIC®
CAKE COLOR BLOCK
25 SHOTS
25 coups aux effets colorés (ROSE / JAUNE / VERT) et final crépitant intense
Calibre 25 mm

↑30 m
Calibre 25

P151531 COLOR BLOCK 25 COUPS
17,5x15x15 cm
Effets colorés (ROSE / JAUNE / VERT) et final crépitant intense
Compact / Artifice d'extérieur / Cat. 2
CDT : 8 pièces par carton
Durée : 25 sec. environ
Distance de sécurité : public 25 m / Tireur 8 m
CE

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

nouveau

LES COMPACTS

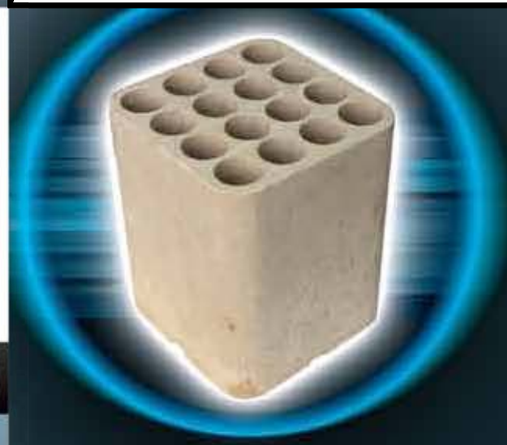

Nouvelle génération d'artifice :
- Qualité renforcée
- Sécurité amplifiée
- Précision augmentée

↑ 23 m
Calibre 25

P151518 CROWN
12,5 x 12,5 x 12,5 cm
SPÉCIAL GROSSE COURONNE SCINTILLANTE
Durée : 30 sec. environ
Distance de sécurité public : 25 m
Cat. 2 | 25 coups | 6 pièces par carton
CE

Pivoine rouge et effet palmier rouge.

Etoile bleue puis comète bleue avec grosse couronne scintillante

Effet saule scintillant argent avec pivoine pourpre crépitante

↑ 20 m
Calibre 20

P151516 STAR CLUSTER
12,5 x 10,6 x 10,6 cm
SPÉCIAL BOUQUET D'ÉTOILES MULTICOLORES
Durée : 20 sec. environ
Distance de sécurité public : 25 m
Cat. 2 | 16 coups | 12 pièces par carton
CE

Etoiles de couleurs Rouges, Vertes.

Etoiles de couleurs Bleu Ciel, Pourpres

Effets de pluie crépitante

↑ 20 m
Calibre 20

P151517 WILLOW
12,5 x 13 x 11,7 cm
SPECIAL GROSSES PIVOINES
Durée : 25 sec. environ
Distance de sécurité public : 25 m
Cat. 2 | 19 coups | 12 pièces par carton
CE

Pivoine rouge, verte, bleue avec comète rouge

Pivoine bleue et effet saule doré avec comète bleue

Final : Pivoine et comète rouge avec effet crépitant

↑ 20 m
Calibre 25

P151519 VORTEX
19 x 16,4 x 14,7 cm
SPECIAL COMÈTES TOURBILLONNANTES
Durée : 30 sec. environ
Distance de sécurité public : 25 m
Cat. 2 | 19 coups | 6 pièces par carton
CE

Ascension de comètes tourbillonnantes et pétillantes

Pivoine rouge, verte, pourpre

Final : comètes ascension-nelles tourbillonnantes avec grosses fleurs scintillantes

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

LES COMPACTS

Collection Bahamas®

Sifflant

↑35 m
Calibre 20

P151524 BAHAMAS® FANCY

12,5 x 12,5 x 12,5 cm

25 coups composés de comètes traçantes multicolores avec sifflets.

Durée : 40 sec. environ

Distance de sécurité public : 25 m

Cat.2	25 coups	16 pièces par carton

CE

Clignotant

↑35 m
Calibre 20

P151523 BAHAMAS® BLINK

12,5 x 12,5 x 12,5 cm

25 coups composés d'une succession d'effets clignotants or, argent, rouges et bleus clairs.

Durée : 40 sec. environ

Distance de sécurité public : 25 m

Cat.2	25 coups	16 pièces par carton

CE

nouveau

Crépitant

↑35 m
Calibre 20

P151476 BAHAMAS® CRACKLING

12,5 x 12,5 x 12,5 cm

Effets crépitants, de couleurs argent, rouge, jaune, et de 3 coups sonores pour le final.

Durée : 40 sec. environ

Distance de sécurité public : 25 m

Cat.2	25 coups	6 pièces par carton

CE

Scintillant

↑35 m
Calibre 20

P151475 BAHAMAS® GLITTER

12,5 x 12,5 x 12,5 cm

Effets scintillants, de couleurs argent, bleu, rouge, jaune, or et de 3 coups sonores pour le final.

Durée : 40 sec. environ

Distance de sécurité public : 25 m

Cat.2	25 coups	6 pièces par carton

CE

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

LES COMPACTS

Collection nouveau 16 SHOTS

UNE COLLECTION DE 3 COMPACTS CALIBRE 25 mm !!!

↑25 m Calibre 25

P151528 DEEP BLUE

15 x 12,5 x 12,5 cm
Effets BLEUS et CLIGNOTANTS TRÈS INTENSES.
Durée : 25 sec. environ
Distance de sécurité public : 25 m

Cat.2	16 coups	12 pièces par carton

CE

Effets PERLES BLANCHES

Effets PERLES BLEUES

Effets CLIGNOTANTS INTENSES

↑25 m Calibre 25

P151529 FLASH DANCE

15 x 12,5 x 12,5 cm
Effets INTENSES : CLIGNOS et CREPITANTS
Durée : 25 sec. environ
Distance de sécurité public : 25 m

Cat.2	16 coups	12 pièces par carton

CE

Effets CLIGNOTANTS

Effets FLASH

Effets CREPITANTS

↑25 m Calibre 25

P151530 PALM RAY

15 x 12,5 x 12,5 cm
Effet PALMIER - COULEURS INTENSES
Durée : 25 sec. environ
Distance de sécurité public : 25 m

Cat.2	16 coups	12 pièces par carton

CE

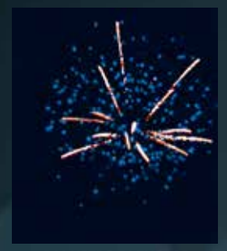
PALMIERS BLEUS/OR

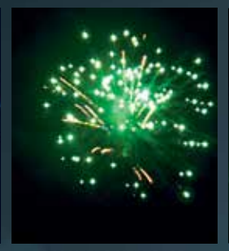
PALMIERS VERTS/OR

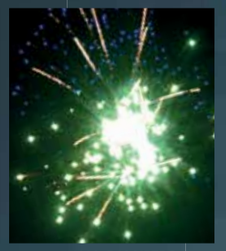
FINAL PALMIERS BLEUS/OR & VERTS/OR

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

nouveau

20 m

P151527 BLACK KNIGHT

16 x 14x 4 cm

4 chandelles mono-coup
2 x comètes rouges + pivoine rouge et verte
2 x comètes rouges + pivoine multicolore crépitante

Cat.2	4 coups	24 Boîtes de 4 pièces

CE

30 m

P151206 BLACK ARROW

10 x 6 x 17 cm

2 comètes calibre 30 mm – 1 x Effet PLUIE D'OR + 1 x Effet TONNERRE

Cat.2	2 coups	30 Boîtes de 2 pièces

CE

100 m

P151204 FUSÉE COSMOS® RACER

Artifice d'extérieur
Durée : 3 sec. environ
Distance de sécurité public : 8m

Cat.2	1 coup	18 Boîtes de 1 pièces

CE

EFFET ULTRA SPEED + MARRON D'AIR

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

LES ARTIFICES LUDIQUES

nouveau

P151535 FIREBLADE

Toupie avec jet d'étincelles crépitantes.

Cat.1	carton de 6 boîtes de 12 sachets de 6 pièces

CE

nouveau

P151459
SACHET de 2 BOITES DE 24 FICELLES DETONANTES

K1	carton de 96 sachets de 2 boîtes de 24 ficelles détonantes

nouveau

P151458
SACHET de 2 BOITES DE CLAC DOIGT®

Cat.1	carton de 96 sachets de 2 boîtes de clac'doigt®

CE

P151332
BIG CLAC' LE TIGRE®

K1	carton de 4 présentoirs décorés de 20 boites de 25 «BIG CLAC'»

P052189 CLAC'DOIGT® LE TIGRE®

Cat.1	carton de 6 présentoirs de 50 boîtes

CE

AMBIANCES LUMINEUSES

FONTAINE DES GLACES® 12 cm + BOUGEOIR

Carte : 11 x 21 cm
Fontaine : 12 x ø 1,5 cm
Bougeoir numéroté

Cat.1 | *carton de 24 cartes*

CE

P151400

P151401

P151402

P151403

P151404

P151405

P151406

P151407

P151408

P151409

P151220 LANTERNE VOLANTE MULTICOLORE

L50 x H90 x P1 cm

carton de 10 lanternes

P151221 LANTERNE VOLANTE BLANCHE

L50 x H90 x P1 cm

carton de 10 lanternes

1 x bleu

1 x violet

1 x orange

1 x rose

1 x vert

1 x jaune

2 x rouge

2 x blanche

PAPIER 100%
BIODÉGRADABLE
IGNIFUGÉ/ NON INFLAMMABLE

MODÈLE BALLOON
H 90 cm x L 50 cm environ

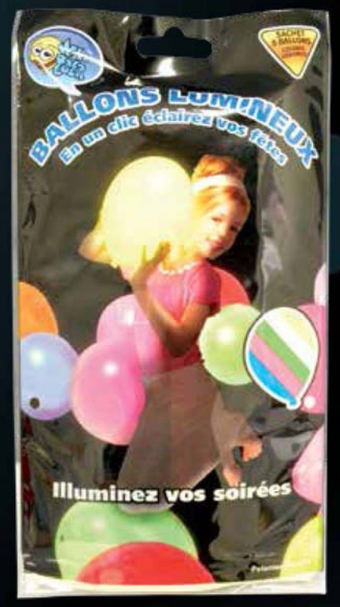

L11x H20 x P1,5 cm

P151411 DISPLAY DE BALLONS À LED

L9,9 x H19,8 x P23,7 cm

5 couleurs : jaune, rose, bleu, blanc, vert. La LED est assortie à la couleur du ballon.

Carton de 1 display de 20 sachets de 5 ballons

CE

IL RESTE ALLUMÉ PENDANT 16 H !

P151410 CLIP STRIP DE BALLONS À LED

L11x H80 x P1,5 cm

5 couleurs : jaune, rose, bleu, blanc, vert. La LED est assortie à la couleur du ballon

Carton de 1 clip strip de 12 sachets de 5 ballons

CE

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

CHANGEMENTS DE RÉFÉRENCES

NOUVEAU PCB **BIENTÔT PAR 24 !** x12 et x12

P151219 «VIVE LA FÊTE» ET «FIESTA®»
(ex P050207)

21 x ø 7,5 cm

2 modèles assortis, 12 bombes «Vive la fête» et 12 bombes «Fiesta®»
***Contient* :** 6 couronnes en papier - 1 loup en papier métallique - 20 rouleaux de serpentins colorés - 1 ballons avec sifflet - 1 sifflet en cornet - 8 ballons de baudruche - 4 paires de lunette avec faux nez - 2 nez de clown - 2 chapeaux pointus - 2 langues de belle-mère. De quoi amuser une tablée d'environ 4 personnes !*

Cat.1	carton de 2x12 bombes = 24 pièces sous film

CE

** Ce contenu est à titre indicatif : il peut être soumis à modification.*
Photos non contractuelles – nouveau PCB livrable à épuisement de l'ancien.

2,5 m / 20″

P151474 VOLCAN P.M.®
(ex P151082)

10,5 x ø 5 cm

Effet rouge + vert à changement argent crépitant.

Cat.2	Carton de 2 boites de 24 sachets pegboardables de 2 volcans

CE

9″

P151485 DARK GRENADE
(ex P151055)

Effet crépitant

Cat.1	carton de 5 boîtes de 5 sachets de 8 grenades

CE

5″

P151482 GIROLOCO
(ex P151052)

Soleil tourbillonnant

Cat.1	carton de 4 boîtes de 20 sachets de 6 pièces

CE

20″

P151484 MULTIFLASH
(ex P151054)

Effet stroboscopique

Cat.1	carton de 2 boîtes de 24 sachets de 5 pièces

CE

Hauteur et durée indicatives – photos non contractuelles

35 m / 25″

P151477 - ODYSSÉE®
(ex P150957)

47,5 x 32 x 37 cm

Compact composé d'une intense pluie crépitante, variation en étoiles multicolores et un bouquet final en étoiles et fleurs crépitantes.

Calibre 30 mm

Cat.2	Distance de sécurité : Public 25 m - Tireur 8 m 16 coups - 4 pièces par carton

CE

30 m / 46″

P151478 - PYROKIT® 61
(ex P150958)

22 x 19,5 x 13 cm

Comètes or + effet kamuro. Final sifflet et crépitant or.

Calibre 20 mm

Cat.2	Distance de sécurité : Public 30 m - Tireur 8 m 61 coups - 2 pièces par carton

CE

NOUVEAU PCB **15 SACHETS**

x5 ø 48 mm Long. 107 cm

x12 ø 48 mm Long. 113 cm

x27 ø 25, 27, 32, 42 mm Long. de 55 à 92 cm

Ref P151479 - ROCKET 5
(ex P150959)

Effet kamuro. Palmier rouge. Pivoine **multicolore** avec palme argent. Pivoine rouge + changement blanc. Chrysanthème rouge avec pluie crépitante.

Artifice d'extérieur	Cat. 2

Altitude : environ 40/45 m

Distance de sécurité : public 30 m / tireur 8 m

CDT : 15 sachets de 5 pces/carton

CE

Ref P151480 - ROCKET 12
(ex P150960)

Effets kamuro. Chrysanthèmes rouges et bleues. Saule or avec pluie **scintillantes** blanches avec **poissons fuyants.** Étoiles multicolores avec palmiers argents. Pivoines **crépitantes**. Mosaïque crépitante.

Artifice d'extérieur	Cat. 2

Altitude : environ 35/40 m

Distance de sécurité : public 30 m / tireur 8 m

CDT : 6 sachets de 12 pces/carton

CE

Ref P151481 - ROCKET 27
(ex P150961)

Pivoine **crépitante**. Mosaïque crépitante. Palmier rouge + argent crépitant. Pivoine **multicolore**. Étoiles rouges et vertes. Palmier crépitant rouge. Boules de neige crépitante. Effets **scintillants** rouges et blancs. Effets kamuro. Effet saule pleureur avec **pluie d'or**. Scintillantes blanches avec poissons fuyants.

Artifice d'extérieur	Cat. 2

Altitude : environ 30/40 m

Distance de sécurité : public 30 m / tireur 8 m

CDT : 8 sachets de 27 pces/carton

CE

K1 ▶ C2

Nous attirons votre attention sur le fait que les pétards sont actuellement en cours de certification conformément à la directive européenne 2007/23/CE. Les pétards K1 seront ainsi prochainement classés en Catégorie 2, vente interdite aux mineurs. Veuillez nous consulter pour les disponibilités dans chaque groupe !

LE TIGRE® U2®

Un arsenal de 50 pétards en boîte !

Taille réelle du pétard U2®

P151331 LE TIGRE® U2®
Présentoir de 50 boîtes de 50 pétards
24 x 12 x 13,2 cm

K1/C2	carton de 4 présentoirs de 50 boîtes de 50 pétards

PÉTARDS LE TIGRE®
CATÉGORIE K1 ET C2

Taille réelle des pétards

P044492 LE TIGRE® LADY CRACKER®
2,2 x ø 0,3 cm

K1/C2	carton de 10 cartouches de 30 paquets de 5 x 24 pétards

CE

P001397 LE TIGRE® D-3®
3 x ø 0,5 cm

C2	carton de 10 cartouches de 36 paquets de 40 pétards

P044496 LE TIGRE® Z®
4,1 x ø 0,6 cm

K1/C2	carton de 5 cartouches de 50 paquets de 40 pétards

CE

P044494 LE TIGRE® UNICK®
3,8 x ø 0,6 cm

C2	carton de 10 cartouches de 150 paquets de 8 pétards

P044497 LE TIGRE® E-4®
5 x ø 0,95 cm

K1/C2	carton de 4 cartouches de 100 paquets de 10 pétards

P044498 LE TIGRE® BISON® N°0
6,4 x ø 1,3 cm

K1/C2	carton de 3 cartouches de 100 paquets de 8 pétards

P001502
LE TIGRE® BISON® N°1
7,5 x ø 1,3 cm

K1/C2	carton de 8 cartouches de 40 paquets de 6 pétards

P040057
SUPER BISON® K-1
11,2 x ø 1,9 cm

K1/C2	carton de 20 cartouches de 10 paquets de 4 pétards

P044504
LE TIGRE® I-8®
11,2 x ø 1,9 cm

K1/C2	carton de 10 cartouches de 10 paquets de 5 pétards

Photos non contractuelles – nouveaux décors livrables à épuisement des anciens

Notre site **vivrelafete.fr** vous apporte tout le confort pour montrer les vidéos des effets de nos feux d'artifice, **mais ce n'est pas tout !**

Nos nouveautés, nos actus y sont diffusées régulièrement !

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à l'article L. 624.16 du Code du Commerce, le transfert de propriété de toutes marchandises vendues par la Société est suspendu jusqu'au règlement intégral de leur prix de vente.
Toutefois, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction et des dommages qu'elles pourraient causer, dès la livraison des marchandises. Il supportera les charges des assurances.
LE CLIENT DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES TERMES ET CONDITIONS IMPRIMÉS SUR CE DOCUMENT.

PRIX

Du fait de l'instabilité des coûts entrant dans la composition de nos prix de vente (frêt maritime, transport de matières dangereuses, cours des devises, coûts de main d'oeuvre, stockage…), nos prix de vente peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Ils ne sont définitifs qu'après validation par nos confirmations de commandes qui font foi des tarifs en vigueur. Ces prix s'entendent, suivant la législation en vigueur, hors taxes ou toutes taxes comprises – emballages en sus / départ usine – sauf indications particulières.
Les prix, les délais de livraison et en général toutes autres indications qui peuvent être formulées par nos représentants au moment de la prise de commande, ne seront valables que s'ils ont été régulièrement confirmés par nous et par écrit.

EXPÉDITION

Sans instructions spéciales de la part de nos clients, nous agirons au mieux de leurs intérêts. Le choix, par nous, des transporteurs ou des Compagnies Maritimes ainsi que les instructions que nous pourrons leur donner sont, d'un commun accord, considérés comme émanant du destinataire. Ces faits ne pourront engager notre responsabilité ni faire échec au principe que les risques et périls restent à la charge du destinataire. Nous attirons l'attention des clients d'Outremer sur le fait que les envois d'articles pyrotechniques ne peuvent être acheminés que par connaissement maritime. Les envois par poste ou par colis postaux sont interdits conformément à la réglementation postale en vigueur.
Nous n'acceptons aucune commande inférieure à 2.500 € H.T. (deux mille cinq cents euros H.T.). Le franco de port est fixé à 2.500 € H.T. (deux mille cinq cents euros H.T.).
Nous rappelons instamment de ne pas omettre lors de la réception des marchandises, avant de donner décharge au transporteur, de vérifier le nombre et le contenu des colis. En cas de manquement ou d'avaries, faire toutes réserves par lettre recommandée dans les 24 heures suivant la livraison. Aucune réclamation ne pourra donner lieu à dédommagement en l'absence de réserves claires et dûment notifiées sur le récépissé de transport.
Nos palettes sont scotchées avec une bande de garantie "PYRAGRIC INDUSTRIE". Si vous recevez des palettes sans cette bande de garantie ou avec une bande de garantie cassée, vous devez émettre des réserves sur le bordereau de transport et les confirmer.
Les poids reconnus au départ par les Compagnies maritimes sont seuls valables. Lorsque nous acceptons de faire un prix franco destination, il est bien entendu que celui-ci n'est qu'un prix de départ de tous les frais de transport et que ce prix peut être modifié en hausse ou en baisse si la partie concernant le transport venait à être modifiée en hausse ou en baisse.
En cas d'absence lors de la livraison ou de refus non motivé, des frais de seconde présentation pourront vous être facturés.

DÉLAI DE LIVRAISON

Nos confirmations de commande font apparaître la date d'expédition demandée par le client sur leur bon de commande. En l'absence de date précise mentionnée par le client, l'expédition se fera dans la mesure du possible dans la foulée de la réception de commande.
En raison de la complexité du transport des matières dangereuses, les dates d'expédition et délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts que si le principe en a été accepté par nous, au préalable et par écrit et que si le demandeur prouve qu'il y a eu préjudice réel.
Les grèves, épidémies, interruptions de transport, incendies et tous les autres cas de force majeure justifient une prolongation du délai de livraison fixé.
La livraison et l'acceptation des marchandises commandées restent obligatoires pour le fournisseur et l'acheteur dans les limites du délai raisonnable.
Les cas de guerre, émeutes ou autres troubles susceptibles d'apporter de sérieuses entraves à nos fabrications, nous autorisent à annuler tout ou partie des commandes en note. L'acheteur, de son côté, pourra annuler tout ou partie de ses commandes, sauf les commandes fabriquées, en cours de fabrication ou celles faisant route à l'adresse du destinataire.

ENTREPOSAGE ET CONSERVATION DES ARTIFICES

Le stockage impose tout d'abord de se conformer à la réglementation officielle en observant toutes les mesures de sécurité appropriées.
Précisons notamment que :
- les artifices doivent être stockés dans 2 bâtiments séparés : dans l'un, les artifices DÉTONANT AU CHOC OU AU FROTTEMENT tels que PETARD PAPILLOTE, FICELLE DÉTONANTE, CLAC' DOIGT®, BOUTEILLE POPPERS®, etc., dans l'autre, tous les articles s'allumant avec une allumette. Les artifices doivent rester enfermés dans leurs emballages d'origine et être suffisamment éloignés de toute source de chaleur et d'étincelles (appareils de chauffage, moteurs, conducteurs électriques etc), les locaux dans lesquels ils se trouvent ne doivent contenir aucune matière facilement inflammable tels que paille, papier, pétrole, essence, bois, coton, graisse, etc. et les caisses ou cartons doivent en outre être placés de façon à pouvoir être rapidement extraits en cas d'incendie. Il convient également que ces artifices ne subissent pas de manipulations brutales et qu'ils ne soient pas exposés à l'humidité directe ou ambiante.
- Nous refusons toute réclamation relative à des produits pyrotechniques stockés dans des conditions hygrométriques anormales (supérieures à 50 °C, excès d'humidité, etc.) ou depuis plus de 3 mois dans les locaux dont notre client ne peut garantir les conditions de stockage.

IMPORTANT. Les artifices que nous vendons portent une étiquette très apparente, indiquant leur mode d'emploi ou notice d'emploi et les précautions à prendre pour leur tir. Suivant leur nature, nous recommandons tout particulièrement à nos clients d'attirer l'attention des acheteurs sur ces instructions. En cas de doute sur leur utilisation, nous consulter.

ASSURANCES DES MARCHANDISES

Les marchandises confiées à des transporteurs pour nos livraisons sont assurées à concurrence de 610.000 € par transport assorti d'une franchise de 550 €.
Les clauses qui nous sont appliquées par notre compagnie d'assurance s'entendront implicitement acceptées par nos clients qui, sur leur demande, recevront une copie de notre Police d'Assurance.

RÉCLAMATION

Toute réclamation sur la nature, la qualité et la composition de nos envois qui ne nous parviendrait pas dans les trois jours suivant la livraison – ou le tir, s'il s'agit d'un feu d'artifice – sera considérée comme nulle et non avenue. Dans le cas où les articles, fournis par nous, seraient après examen contradictoire reconnus par nous défectueux pour vice de fabrication, nous ne serons tenus qu'au simple
remplacement de ces articles et ceci à l'exclusion de toute responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit. La présentation, la durée, la hauteur, l'effet et le conditionnement des articles ainsi que la composition des sachets, boîtes d'artifices et autres… figurant dans notre catalogue sont donnés à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de les modifier ou de les supprimer à tout moment.
Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison.
Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que sur leur conformité à la commande.

ANNULATION DE COMMANDES - REPORT DE TIR

Aucune commande ne pourra être annulée sans accord préalable de notre part. Cette annulation ne pourra jamais s'appliquer à des articles en instance d'expédition ou en cours de fabrication qui seront toujours facturés à l'acheteur. En cas d'annulation de commande, une indemnité de résiliation de 50 % sera exigée.
En cas d'annulation par le client le jour du tir pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques ou autres, tous les frais engagés seront facturés au coût réel avec une indemnité de 50% du montant pyrotechnique (cette indemnité est réduite à 20% en cas de report du feu à une date ultérieure). Aucune reprise de marchandises ne pourra être effectuée sans notre accord préalable et tout retour effectué d'office sera refusé à l'arrivée.

PAIEMENTS

Les paiements doivent être effectués dans le mois suivant la réception de nos mémoires pour les Mairies, Préfectures, Comités des Fêtes, Syndicats d'Initiative. Pour tous nos autres clients, le règlement est soit en contre-remboursement, soit par traites domiciliées, sur références bancaires, à 30 jours fin de mois, soit comptant, règlement sous huit jours avec 1 % d'escompte.
Dans cette dernière hypothèse, seule la TVA correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction.
Sous réserve de tous moyens de droit concernant les sommes qui nous sont dues, tout retard de paiement comporte de plein droit sans mise en demeure :
1) le paiement d'intérêts calculés à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et cela à dater du premier jour de retard
2) la suppression de l'escompte

Le défaut de paiement à son échéance d'une seule facture par un acheteur, rend exigible, 8 jours après une lettre recommandée demeurée sans effet, les échéances plus éloignées et cela sans déduction des intérêts. En cas de vente, de nantissement ou d'apport en Société du fonds de commerce ou du matériel par les acheteurs, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles quelles que soient les conditions antérieurement acceptées.
Nos effets ne sont pas une dérogation au lieu de paiement qui est 69140 RILLIEUX-LA-PAPE.
Les sommes impayées feront l'objet d'une clause pénale de 15 %. Le montant de cette pénalité est exigible à partir de la mise en demeure.

ASSURANCES - LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de notre Société est contractuellement limitée à : 6.000.000 €€ (six millions euros) par sinistre pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont 1.500.000 €€ pour les seuls dommages immatériels consécutifs.
Ces limitations s'appliquent lorsque le tir de l'artifice ou du feu d'artifice est effectué par nos soins. Si ces garanties vous paraissent insuffisantes, il vous appartient de les faire compléter par votre assureur personnel.
Lorsque le tir de l'artifice ou du feu d'artifice n'est pas effectué par nos soins, notre garantie est limitée aux conséquences d'une malfaçon, d'une erreur ou d'une faute quelconque dans la fabrication de nos artifices, avec les mêmes plafonds que ci avant.
Dans l'éventualité où vous jugeriez ces garanties insuffisantes, vous voudrez bien les faire compléter par vos assureurs personnels.
En tout état de cause, les conséquences financières de notre responsabilité sont expressément limitées aux montants précités.
Notre responsabilité civile ne saurait être à priori engagée lorsque :
1) les tirs n'auront pas été effectués par nos propres artificiers,
2) les tireurs du client n'auront pas tenu compte des effets imprévisibles de composition pyrotechnique et notamment les distances de sécurité ou auront méconnu les modes ou notices d'emploi accompagnant nos livraisons,
3) nous attirons l'attention de l'utilisateur sur le fait que l'article dénommé "CORRIDA PYROTECHNIQUE" présente des particularités spécifiques quant à son utilisation du fait même de ses natures et conceptions. Notre Société ne saurait être tenue responsable de tout dommage consécutif à une mauvaise utilisation de cet article et l'utilisateur de cet article supportera l'entière responsabilité de tout éventuel dommage causé aux tiers et aux autres personnes. A cet effet, nous conseillons à notre clientèle de souscrire toute assurance nécessaire.

ASSURANCES DES ARTIFICIERS

Les artificiers ou leurs aides doivent être déclarés à la Sécurité Sociale pour être pris en charge par cet organisme pour les risques d'accidents du travail. Nos artificiers sont ainsi garantis. Nous recommandons instamment à nos clients de faire le nécessaire en temps utile, pour que leur personnel soit bien couvert. Les aides mis à la disposition de nos propres artificiers ne sauraient être considérés comme faisant partie de notre propre personnel.
Les prix figurant sur notre catalogue ne prévoient pas les prestations de tir ni les primes d'assurance en responsabilité civile attachées à l'ensemble des opérations de tir. Lorsque les feux d'artifice sont tirés par nos artificiers, les prestations de tir ainsi que les primes d'assurance sont facturées en sus.
Les artificiers mis à la disposition des organisateurs de spectacles sont placés sous la seule autorité et responsabilité de ces derniers.
Toutes décisions, tels que le choix du lieu de tir, le report, l'arrêt ou l'annulation du tir, ne sont prises que par les organisateurs de spectacles sous leur seule responsabilité.

TIR DES FEUX D'ARTIFICE

La mise en oeuvre doit être réalisée conformément au décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre et à l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n°2010-580.
Le client informera par tous moyens à sa disposition : riverains, touristes, usagers du secteur à un titre quelconque de la tenue de l'événement ainsi que la date et l'heure prévue. Il prendra toutes les mesures pour sécuriser le périmètre de sécurité.
Notre responsabilité ne saurait être impliquée pour non exécution d'un tir qui nous aurait été commandé si le personnel délégué par nous était empêché de remplir sa mission par suite d'accident de trajet, de travail, ou toute autre circonstance indépendante de notre volonté.
Au cours des manipulations qui précèdent la mise en oeuvre ou durant les opérations de tir, l'utilisateur peut involontairement et même inconsciemment détériorer un article pyrotechnique ou porter atteinte à l'intégrité de celui-ci. Nous émettons toutes réserves sur notre mise en cause lorsque survient un incident de tir et qu'apparemment les distances de sécurité ont été respectées et les modes ou les notices d'emploi scrupuleusement suivis.
Conformément au décret n°2010-580 du 31 mai 2010, la mise en oeuvre des artifices du groupe K4 ne peut être effectuée que par des personnes ayant le certificat de qualification nécessaire.
De plus, l'organisateur d'un spectacle pyrotechnique comportant des artifices du groupe K4 ou dont le spectacle comporte plus de 35 kg de matières explosives doit en faire la déclaration préalable au préfet 30 jours au moins avant la date de tir.

CHOIX DU LIEU DE TIR

Il est bien entendu que notre rôle se limite à la fourniture et éventuellement au tir du feu d'artifice. En aucun cas nous n'avons à apprécier le choix et l'emplacement de tir dont la responsabilité incombe à notre client. Nos conseils en la matière ne peuvent engager notre responsabilité en cas de sinistre. L'organisateur du feu d'artifice s'engage à maintenir le public et les spectateurs à une distance suffisante du lieu de tir pour éviter tout accident (300 m).
N.B. Nos clients reconnaissent être en possession des conditions générales de vente et de tir de nos feux d'artifice. En tout état de cause, nous sommes à leur disposition pour les leur communiquer sur simple demande.

MESURES DE SÉCURITÉ

PRÉVOIR DES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ ET UN SERVICE D'ORDRE EFFICACE pour tenir le public à une distance au moins égale à la plus grande des distances de sécurité de chacun des artifices prévus d'être tirés. Ce service de sécurité doit être impérativement présent dès l'arrivée de nos artificiers sur le terrain et doit rester sur place pendant toutes les opérations de montage, de chargement et de tir, il ne devra quitter les lieux qu'après l'autorisation et le départ de nos artificiers.
AUTRES PRÉCAUTIONS : un gardiennage permanent du lieu de tir devra être assuré après le départ de nos artificiers jusqu'au lever du jour.
PRÉVOIR ÉGALEMENT UN SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS (SAPEURS-POMPIERS) AINSI QU'UN ACCÈS DÉGAGÉ POUR LES VÉHICULES D'INTERVENTION ET DE SECOURS.
LE PÉRIMÈTRE DE TIR ET SES ABORDS doivent être libres de tout immeuble, dépôt, usine, installation foraine, présentant un risque d'incendie dans un rayon de 300 mètres des points de tir.
L'UTILISATION DES TÉLÉPHONES MOBILES EST PROSCRITE SUR LE LIEU DE TIR.
Ils ne peuvent être utilisés qu'au-delà d'un périmètre de sécurité réglementaire.
LE STATIONNEMENT DE TOUT VÉHICULE, BATEAU, TOUT ENGIN ET MATÉRIEL POUVANT ÊTRE DÉTÉRIORÉ, DOIT ÊTRE INTERDIT dans un rayon de 300 mètres du fait des retombées possibles d'étincelles. Nous recommandons également à nos clients de faire examiner les lieux de tir et leurs abords dès le lever du jour au cas où un engin pyrotechnique n'ayant pas ou n'ayant que partiellement fonctionné
ait échappé de nuit, aux contrôles effectués par nos artificiers. Ces artifices doivent être remis en caisse et isolés dans un lieu de stockage adéquat. Les résidus de produits pyrotechniques ayant fonctionné normalement ne doivent pas être brûlés. L'accès du lieu de tir doit être strictement interdit au public jusqu'au lendemain du tir, afin que le personnel désigné à cet effet par le client ait eu la possibilité de procéder aux opérations de contrôle précitées.
POUR METTRE À FEU UN ARTIFICE, IL EST INDISPENSABLE :
a) d'utiliser un casque muni d'une visière
b) d'utiliser une protection des conduits auditifs
c) de tenir impérativement les spectateurs, en fonction de l'importance du tir, à une distance telle qu'ils ne puissent pas être atteints par un artifice (rayon minimum 300 mètres)
d) de prévoir pour le tireur, en ce qui concerne spécialement le tir des bombes marrons d'air (Pyrafoudre), un paravent (sacs de sable, fûts remplis de sable, etc…)

L'ALLUMAGE ÉLECTRIQUE EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE ARTIFICE DE DIVERTISSEMENT DU GROUPE K4. Respecter impérativement le mode d'emploi de chaque artifice.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

De mauvaises conditions météorologiques, notamment vent violent, doivent entraîner le report du tir ou l'arrêt du tir.

DROITS DE REPRODUCTION

PYRAGRIC INDUSTRIE est titulaire de tous les droits de reproduction et de représentation des feux d'artifice dont elle a assuré la création. Les photos, dessins, marques ou logos figurant dans nos catalogues ne peuvent être reproduits sans notre accord préalable exprès et par écrit conformément aux dispositions du Code de la Propriété Industrielle.

ŒUVRES MUSICALES

La déclaration à la SACEM ainsi que tous les droits éventuels d'exécution, de reproduction et de diffusion publique d'oeuvres musicales sont toujours et en tous les cas à la charge de nos clients.

MATÉRIEL DE TIR

Le prix des mortiers individuels ou en batteries, ainsi que celui des rampes de lancement pour fusées et pièces volantes n'est pas compris dans le montant des feux d'artifice objet d'un devis. Sauf accord particulier ou instructions particulières préalables, ce matériel consigné (qui ne serait facturé qu'en cas de non retour ou de détérioration) doit être mis à l'abri par nos clients ou leur personnel et être réexpédié par eux à l'expéditeur dans les huit jours à dater du tir.

CONTESTATIONS

En cas de différend, le Tribunal de Commerce de LYON (Rhône) sera seul compétent et cela quels que soient la cause, la nature ou le lieu du litige et quelles que puissent être les conditions spéciales de vente. Les prix établis franco, nos traites ou l'acceptation par nous d'autres modes de paiement de quelque nature qu'ils soient n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE TIGRE est une marque du Groupe PYRAGRIC, spécialiste français des feux d'artifice depuis 1935.

Avec plus de 2500 feux tirés chaque année, la sécurité, la qualité et l'innovation animent notre passion.

Répartis sur toute la France, nos 23 agents Grands Feux créent avec vous, dans votre environnement, des feux clés en main, sur-mesure, qui se rapprochent aux maximum de vos besoins, avec l'envie de toujours vous surprendre.

PYRAGRIC®, c'est aussi :

- *un centre de formation pour artificiers C4-T2,*
- *une organisation Qualité Certifiée,*
- *des festivals et grands spectacles pyrotechniques.*

PYRAGRIC
FEUX D'ARTIFICE

PYRAGRIC INDUSTRIE
639, avenue de l'Hippodrome
CS 50110 • 69141 RILLIEUX LA PAPE Cedex
FRANCE
Tél. 04 78 88 05 50
Fax 04 78 88 76 77
e-mail : commercial@pyragric.fr
www.pyragric.com

Création : Agence 6 sur 5 • www.6sur5.com • Crédit Photos : Fotolia / André Pétroff / © Studio Eric SAILLET / Les films du grand large • Reproduction même partielle, sous quelque forme que ce soit, interdite. Documents et photos non contractuels. Janvier 2014